

PROGRAMME LEADER 2009-2015

Séminaire de lancement du programme LEADER

GAL Layon Saumurois

23 octobre 2009



PROGRAMME LEADER 2009-2015

Introduction de la rencontre

M. Jean-Pierre Pohu, Maire de Doué-la-Fontaine

M. Gino Mousseau, Président du GAL Layon Saumurois

M. Jean-Marie Sécher, Pays Saumurois

Présentation du Programme LEADER

Bénédicte Michaud, Chargée d'animation LEADER

- Qu'est ce qu'un programme LEADER?
- Le projet Layon Saumurois
 - Économie d'énergie et offre énergétique*
 - Produits locaux et circuits courts*
 - Offre locale de services*
- La démarche à suivre

Qu'est-ce-qu'un programme LEADER ?

Les fondamentaux :

La PAC



1er pilier :

aides directes et
mesures de marché

2ème pilier :

Aides au
développement rural

FEAGA

FEADER

Fonds européen
agricole pour le
développement rural



Qu'est-ce-qu'un programme LEADER ?

2ème pilier de la PAC:

Aides au développement rural (FEADER)

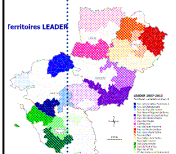
Cadre d'intervention européen :
Règlement de Développement Rural

Adaptation française :
Programme Développement rural
Hexagonal

Socle national
2,8 MD d'euros

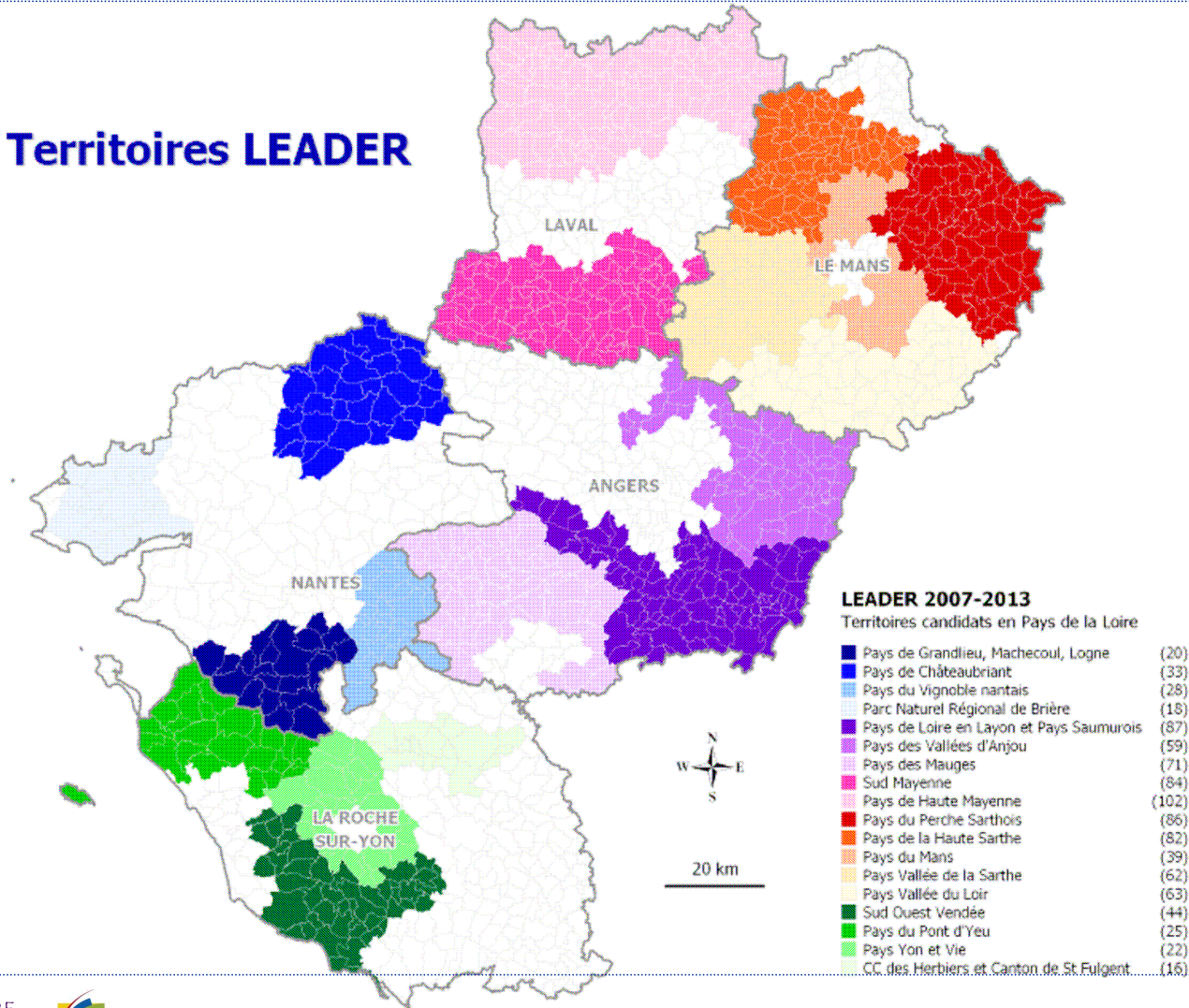
Volets régionaux :
DRDR *1,8 MD d'euros*
(PdL : 120 M d'€)

Axe1 Axe2 Axe3 **Axe 4 LEADER**
(20,6 M d'€)



Qu'est-ce-qu'un programme LEADER ?

Territoires LEADER



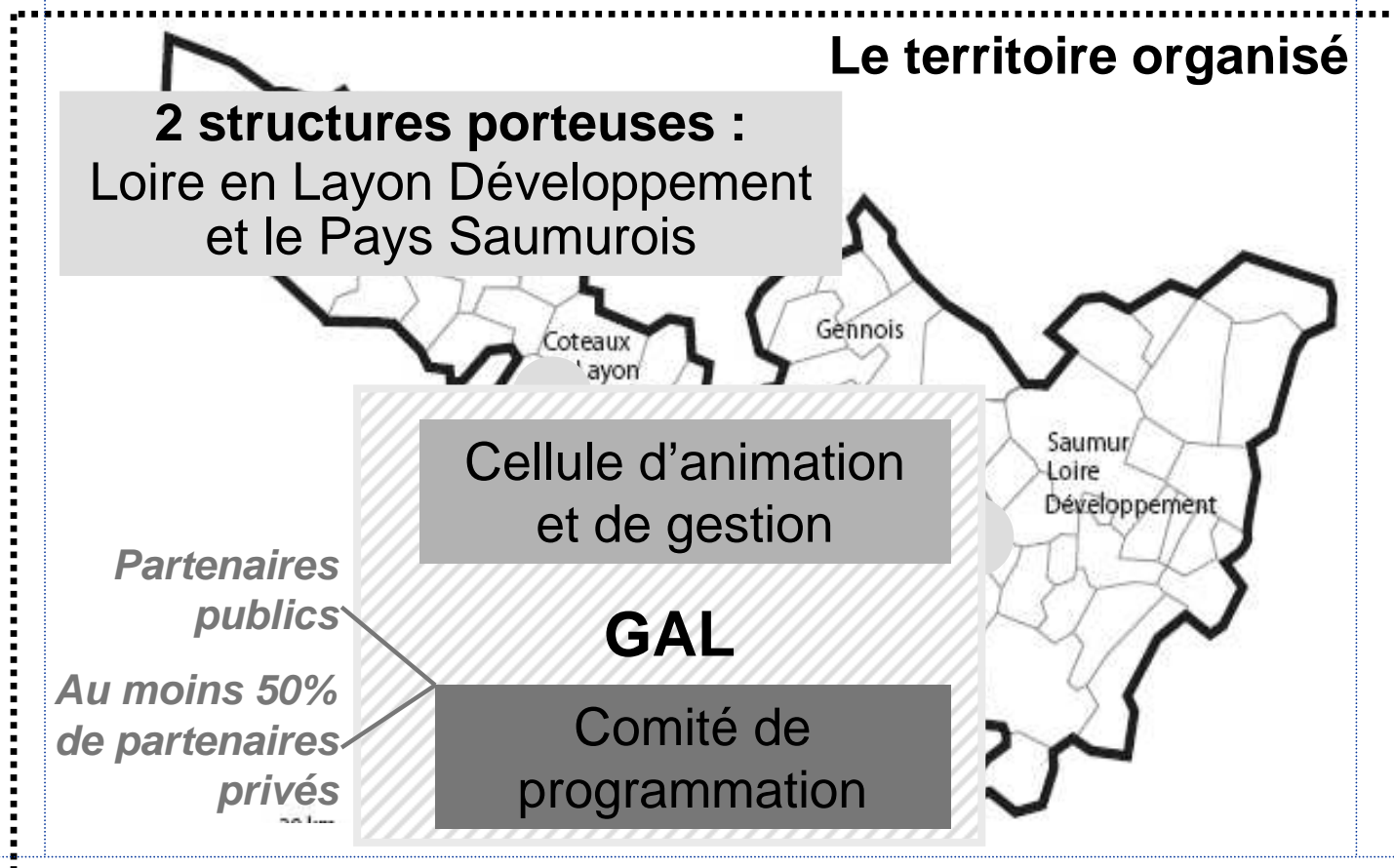
Qu'est-ce-qu'un programme LEADER ?

Les grands principes :

- Approche territoriale basée sur des stratégies multisectorielles
- Partenariat local fondé sur l'équilibre public/privé
- Approche ascendante
- Sélection des GAL par appel à projet
- Mise en réseau
- Innovation et coopération restent des objectifs encouragés
- Enveloppe réservataire par GAL sur 7 ans

Le projet LAYON SAUMUROIS

LEADER en Layon Saumurois :



Le projet LAYON SAUMUROIS

Un organe décisionnel : le comité de programmation local

Il est composé à 50% d'un collège privé (chambres consulaires, commissions du comité d'expansion et de l'agence de développement des pays, AMAP, ADMR) et à 50% d'un collège public (Communautés de communes et d'agglomération, syndicats mixtes des pays, PNR Loire Anjou Touraine, Conseil Général et Conseil Régional).

Il se réunira 4 à 5 fois par an.

Le projet LAYON SAUMUROIS

Ce programme mise sur les potentialités locales et le rapprochement entre les différents acteurs pour un développement local durable du territoire.

Et ce, à travers les **3 thématiques suivantes** :

- *Économie d'énergie et offres énergétiques locales*
- *Circuits courts de commercialisation et produits locaux*
- *Offre locale de services*

1,565 millions d'euros de FEADER ont été obtenus afin de permettre au GAL de soutenir des projets allant dans ce sens sur le territoire.

Le projet LAYON SAUMUROIS

Un programme composé de 7 fiches-dispositifs :

AXES	FICHES DISPOSITIFS	FEADER
Economie d'énergie et offre énergétique locale	111B : Information et diffusion des pratiques novatrices pour les agriculteurs : énergie et développement durable	50 000 €
	321B : Développer une offre énergétique locale et favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique	250 000 €
Circuits courts de commercialisation et produits locaux	321C : Développer, sur le territoire, de nouvelles formes de commercialisation des produits locaux	165 000 €
	313 : Développer un tourisme identitaire par la valorisation touristique des produits locaux	280 000 €
Offre locale de services	321A : Appuyer les démarches territoriales sur les services, améliorer leur accessibilité	420 000 €
Transversal	331 : Information et formation des acteurs locaux sur les thématiques sur projet LEADER	76 500 €
	421 : Coopération interterritoriale et transnationale	16 000 €

Économie d'énergie et offre énergétique

Information et diffusion des pratiques novatrices pour les agriculteurs : énergie et développement durable

Actions visant à optimiser les coûts de production par la maîtrise des coûts énergétiques et à diversifier les exploitations par la production d'énergies renouvelables.

- ✓ actions de formation et de diffusion à destination des agriculteurs
- ✓ Thèmes : méthanisation, production de bois-énergie, économies d'énergie

Économie d'énergie et offre énergétique

Développer une offre énergétique locale et favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique :

- Actions visant le développement d'une offre énergétique locale : mobilisation des ressources (haies agricoles et communales, ceps et sarments de vigne, bois, déchets organiques...) et organisation pour le montage de filières d'approvisionnement.
- Actions visant à améliorer la maîtrise et l'efficacité énergétique (études et diagnostics, appui filières locales de production et/ou d'utilisation d'écomatériaux, actions de communication et de promotion)

Produits locaux et circuits courts

Développer de nouvelles formes de commercialisation des produits locaux :

- Approvisionnement de sites de restauration collective en produits alimentaires locaux : accompagnement des maîtres d'ouvrages, actions de sensibilisation, études, formation, petits investissements.
- Accompagnement de porteurs de projet pour toute autre mise en place de circuits courts (points de vente collectifs, AMAP, groupements d'achats, marchés...).

Produits locaux et circuits courts

Développer un tourisme identitaire par la valorisation touristique des produits locaux :

Actions d'animation et de promotion touristique territoriale associant les productions locales :

✓ organisation d'événementiels multi-loisirs, plan de promotion du territoire, petits investissements (bornes interactives,...)

Actions de mise en réseau et de qualification thématique de l'offre touristique :

✓ étude de faisabilité sur la commercialisation de produits touristiques, étude stratégique sur les petits sites touristiques, démarches de labellisation...

Offre locale de services

Appuyer les démarches territoriales sur les services, améliorer leur accessibilité :

Actions encourageant la mise en œuvre de stratégies locales des services :

de la réflexion amont (prise en compte des besoins de la population et des services existants) :

✓ stratégies de développement, études de faisabilité, ingénierie de projet

à la mise en œuvre de la solution permettant de répondre aux besoins :

✓ aide au démarrage, communication, utilisation des TIC, petit investissement.

Offre locale de services

Dans ce cadre, les opérations éligibles à cette mesure portent sur les champs suivants :

- les services de proximité/services publics** : organisation des services publics, préservation ou création de services de proximité...
- la petite enfance/enfance/jeunesse** : modes de gardes et d'accueil...
- les personnes âgées/maintien à domicile** : visiteurs à domicile, accompagnement à domicile, aide aux aidants familiaux...
- la santé** : implantation et/ou le maintien d'un service médical...

Offre locale de services

- l'**emploi/formation/insertion** : formes d'accompagnement des demandeurs d'emploi, adéquation entre formations proposées sur le territoire et les offres d'emploi...
- la **culture/sport/loisirs** : l'offre culturelle, mise en réseau des bibliothèques...
- les services innovants en matière de gestion des **déchets**,
- la **mise en place de nouveaux modes de déplacement** : transport collectif à la demande, co-voiturage, toute expérimentation permettant à la population de mieux se déplacer sur le territoire,
- l'**accessibilité** des espaces publics pour tous.

Le projet LAYON SAUMUROIS

Les principaux bénéficiaires :

Les collectivités et leurs groupements, les organismes consulaires, les établissements publics, les associations...

Les entreprises et les particuliers ne sont pas éligibles.

L'aide LEADER :

Plancher du montant de l'aide : 1 000 €

Plafond : de 10 000 € à 50 000 € selon les dispositifs

Aide conditionnée à l'obtention d'un autre financement public.

Jusqu'à 55% de la subvention publique totale obtenue sur un projet.

Le projet LAYON SAUMUROIS

Ex. de calcul de l'aide :

MO public :

Coût du projet : 10 000 €

Autofinancement public : 4 500 € (45%)

LEADER : 5 500 € (55%)

MO privé :

Coût du projet : 10 000 €

Autofinancement privé : 5 556 €

Subvention publique obtenue : 2 000 € 45%

LEADER : 2 444 € 55%

Env.
publ.
totale
100%

La démarche à suivre

1. Vous avez **un ou plusieurs projets** répondant aux objectifs du programme
2. Prendre contact avec la **chargée d'animation** (aide au montage du dossier, intermédiaire entre le porteur de projet, le comité technique et de programmation et la DDEA)
3. Faire une demande de subvention (dossier présentant le projet, son plan de financement prévisionnel...)

Présentation du projet
en **comité technique**

Instruction réglementaire
en **DDEA**

Présentation du projet au
comité de programmation

favorable

Contact

Bénédicte Michaud – Chargée d'animation

Christelle Bourreau – Gestionnaire

Tel : 02.41.54.13.76

leader-layonsaumurois@layon.org

Adresse :

GAL Layon Saumurois

Le Neufbourg – BP1

49380 THOUARCE